IL FO LE LIRE

Le Syndicat Force Ouvrière vous souhaite des vacances reposantes …La rentrée promet d'être difficile.

Nouveau Président, nouveau premier Ministre, nouvelle ministre de la santé Mme Agnès BUZYN (*ex présidente de la Haute Autorité de Santé****) ne nous ont pas annoncé la suppression du plan de réduction des dépenses publiques.***

On ne lâchera rien

Le combat continuera contre la Loi Travail et contre la mise à mal de l'hôpital public avec la suppression de 22000 postes. La mise en place des GHT par la loi Santé de Marisol Touraine induit des réductions d'effectifs par des regroupements de services, des transferts d'activité, des externalisations et la généralisation des 12 h. Tout ceci dans le seul but de diminuer la masse salariale, donc les fonctionnaires hospitaliers afin de réduire le déficit budgétaire des hôpitaux.

Nos revendications ne changent pas

Nous réclamons et réclamerons encore que tout agent ait la possibilité de prendre 3 semaines de vacances en période estivale : seule condition pour pouvoir souffler après cette course effrénée sur le CHU de Caen au regard des plannings sans cesse modifiés et de la charge de travail en augmentation.
Nous réclamons des pools de pôle plus conséquents : les arrêts maladies ne sont pas toujours remplacés.
Nous réclamons un pool en horaire dérogatoire en 12h : même si nous sommes CONTRE les 12h car cela participe à la réduction des effectifs.
Nous dénonçons le fait que les agents travaillant à temps partiel en période estivale ne peuvent pas avoir leur repos compensateur.
Nous réclamons aussi que le groupe de travail sur les 12h reprenne afin de rédiger une procédure pour organiser le travail : en définissant les temps de pause, d'habillage, de déshabillage, de transmission et un suivi régulier des compteurs horaires sur Agile Time (annualisation du temps de travail).

Le travail en 12h : ***L'épidémie est contagieuse, le mal est fait ….*** Après la sécurité incendie, le SAMU, le DATU, UHU, UHCD, l'Hémodialyse, les Réa Adultes, les Blocs, bientôt la Réa Ped et la Néonatologie en Novembre. A qui le Tour ?

Vous aviez pensé moins de jours de travail, moins de trajets, moins de w ends, plus de temps à la maison ; vous aviez pensé meilleure conciliation vie professionnelle et familiale ou personnelle. La réalité est tout autre : l'absentéisme n'est pas remplacé ou à minima (7h40) donc c'est de l'auto remplacement. Il faut revenir après 36h de travail et on arrive vite à 48 ou 60h… A ce rythme-là, il n'y a plus de vie perso ou familiale. Il y a une grande fatigue, voire une souffrance au travail … Après plusieurs mois, les agents nous appellent, ils ne supportent plus cette organisation, surtout le personnel de nuit.

Cet horaire dérogatoire ne peut se mettre en place qu'avec votre accord. Si vous êtes majoritairement CONTRE dans votre service, le rythme de travail en 12h ne peut exister. Alors pesez le POUR, le CONTRE… Renseignez-vous auprès de services travaillant avec des plannings en horaires dérogatoires.

L'enjeu est important pour vous, votre famille, votre équilibre et n'oubliez pas qu'en acceptant les 12h, des effectifs de soignants sont supprimés. Exemple pour les Blocs : moins 11,75 ETP (AS + Brancardiers)

ABC **Accueil Biologique Centralisé** *ouvert depuis le 4 Avril a posé de nombreux problèmes. Nous avons interpelé la Direction lors des instances. Plusieurs réunions ont eu lieu avec des techniciens de différents laboratoires concernés par cet accueil centralisé. Notre objectif était d'énumérer les dysfonctionnements et de déterminer avec la Direction les priorités pour une prise en charge des examens de laboratoire et un rendu de résultat dans les délais définis par des exigences règlementaires. Le respect de ces exigences est essentiel pour garantir des résultats d'analyses fiables et assurer ainsi un diagnostic médical et un suivi des traitements pour les patients de qualité en toute sécurité.*

En cette période estivale, tout n'est pas solutionné. Des éléments de non conformités sont encore constatés. Néanmoins la Direction s'est engagée à augmenter les effectifs sur ce secteur. Il faudrait pérenniser ces postes car la formation est encore à approfondir. Nous demanderons une évaluation au cours du dernier trimestre lors d'un prochain CTE.

Externalisation de l'entretien des espaces verts

« Nous avons perdu nos jardiniers » Evidemment, quand il ne reste plus qu'un jardinier, le service rendu ne peut être que restreint. Alors, l'entretien des espaces verts a été confié à la société APEI et à la société Vallois pour l'entretien ponctuel.

Nous dénonçons le peu d'économie réalisée en externalisation soit 30000€ mais « l'intérêt est d'avoir de beaux espaces verts essentiellement de Mars à Octobre puisque l'hiver, rien ne fleurit ni ne pousse donc pas besoin de jardinier » (!!!) Eh oui ! Il fallait y penser.

Les Sociétés ont une obligation de résultat et non pas de moyens…

Self Clemenceau Malgré la qualité de ce service et le nombre de repas (des pics à 140 convives !), ce service sera réorganisé !… La direction ne pouvait pas attendre !… Le self sera réduit à une vitrine réfrigérée, l'espace limité par des claustras…

Toutes les OS étant CONTRE, un CTE supplémentaire est prévu

Alors pour la rentrée :

Soyons tous solidaires.

Les réorganisations, les externalisations, les 12H …La machine à compresser les Fonctionnaires Hospitaliers est en marche.

Seul nous ne pouvons RIEN

Ensemble on peut TOUT

Notation Evaluation

Comme chaque année juste avant l'été, nous avons le traditionnel rendez-vous avec notre cadre pour l'entretien annuel professionnel.

***C'est au moment de cet entretien que vous pouvez faire vos demandes nécessaires pour l'évolution de votre carrière professionnelle** :*

- ***augmentation de note** au regard de votre investissement qui doit être argumentée par votre cadre sur l'imprimé de l'évaluation*
- ***demande de mobilité** : formulaire à remplir et à retourner avant le 15 Octobre à la DRH, possibilité de faire cette demande par intranet également. N'oubliez pas de faire une photocopie et de la conserver.*
- ***souhait de faire une formation diplômante** (AS, IDE, MEM…..) : document spécifique de promotion professionnelle que vous devez remplir et rubrique à remplir également par votre cadre hiérarchique. Ce formulaire doit parvenir au service de la formation continue avant le 9 Aout. N'oubliez pas de faire une photocopie et de la conserver.*

Après réception et signature de votre fiche de notation, vous pouvez faire une réclamation pour révision de note, celle-ci doit impérativement être envoyée à la DRH avant le 3 Octobre 2017. N'oubliez pas d'envoyer un double à votre syndicat.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour un modèle de lettre pour révision de notes et pour savoir si vous êtes dans la note tendance.

Tel 5070 ou 0663477718 **www.fo-chu-caen.fr**

Imprimé par nos soins le 20 juillet 2017